

**Econocom Group SE**  
*Société européenne cotée*  
Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 2 AVRIL 2024**

**Exposé préalable**

En raison d'une incapacité, Monsieur Bruno GROSSI, administrateur de la Société, ne peut être présent physiquement à la présente assemblée générale. Il est présent de manière digitale afin de mener les débats et la fonction de président du bureau de la présente assemblée est exercée par Madame Nathalie SFEIR étant donné qu'aucun autre administrateur de la Société ne peut être présent physiquement ce jour. Il donne également procuration orale à Madame Nathalie SFEIR afin de signer la liste de présence en son nom et aux noms des actionnaires par lui représentés.

Ce point est soulevé en séance et il est constaté qu'aucun actionnaire, présent ou représenté, ne s'y oppose.

**Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Nathalie SFEIR (le "**Président**").

Le Président désigne Madame Lydie ROULLEAUX comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Hanzade BUYUKEKEN et Monsieur Pierre MARTINY sont désignées comme scrutateurs.

**Composition de l'assemblée**

**Actionnaires**

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

**Administrateurs et commissaire**

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

Le commissaire Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises SRL, régulièrement convoqué conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations, est absent.

## **Exposé du Président**

### **A. Le Président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :**

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2023 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2023.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023.
3. Approbation de l'affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.
6. Approbation du rapport de rémunération.
7. Renouvellement de mandats d'administrateurs
8. Nomination de Monsieur Philippe Capron en qualité d'administrateur indépendant
9. Nomination de Madame Chantal De Vrieze en qualité d'administrateur
10. Pouvoirs.

### **B. Les convocations contenant cet ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :**

- Le *Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> mars 2024,
- Le journal *L'Echo* du 1<sup>er</sup> mars 2024, et
- Le journal *De Tijd* du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Ces convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

Le texte de cette convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (*Annexe 1*).

- C. Le capital de la Société est représenté par 179 045 899 actions, sans désignation de valeur nominale.

Le Président constate que les droits de vote attachés à 7 523 090 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement, le 19 mars 2024, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, seules les 171 522 809 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences ci-annexée (*Annexe 2*) que les actionnaires présents et représentés à l'assemblée détiennent 107 217 556 actions, dont 47 478 838 actions donnent droit à un droit de vote simple et 59 738 718 actions donnent droit à un droit de vote double.

Le Président constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 91 321 972 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (*Annexe 3*).

- D. La documentation soumise à l'assemblée, l'ordre du jour, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ont été mis à la disposition des actionnaires lors de la publication de la convocation sur le site Internet de la Société et au siège de la Société.
- E. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

### **Constatation de la validité de l'assemblée**

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

### **Résolutions**

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

**Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2023 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2023.**

L'assemblée générale dispense le Président de lire le rapport de gestion du conseil d'administration et les comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2023 (*Annexe 4*). L'assemblée générale dispense également le Président de lire les rapports du commissaire afférents aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (*Annexe 5*). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

**Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023.**

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023 tels qu'établis par le conseil d'administration (*Annexe 6*). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 (166 956 274 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274
- 

**Résolution 3. Approbation de l'affectation du résultat.**

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice social, clôturé au 31 décembre 2023, est de 1.076.689,47 euros.

L'assemblée générale marque son accord sur la répartition du résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels et décide donc d'affecter le bénéfice de l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.076.689,47 euros, en totalité au résultat reporté.

Cette résolution est adoptée (166 956 086 voix "Oui", 0 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,99%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.**

L'assemblée générale des actionnaires décide, par un vote spécial, d'octroyer la décharge à l'ensemble des administrateurs en fonction ou ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice, de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (166 956 274 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.**

L'assemblée générale des actionnaires décide d'octroyer la décharge au commissaire de la Société, Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée actuellement par Madame Marie-Laure Moreau, pour son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (166 956 274 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 6. Approbation du rapport de rémunération.**

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance du rapport de rémunération (Annexe 7) et approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée (152 392 123 voix "Oui", 14 562 651 voix "Non" et 1 500 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 91,28 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 7. Renouvellement de mandats d'administrateurs****Résolution 7.1. Renouvellement du mandat d'ECONOCOM INTERNATIONAL BV, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat d'ECONOCOM INTERNATIONAL BV en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

Cette résolution est adoptée (158 633 921 voix "Oui", 8 322 165 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 95,02%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 7.2. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Philippe Roesch en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Philippe Roesch en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

Cette résolution est adoptée (151 912 809 voix "Oui", 15 043 277 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 90,99%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 7.3. Renouvellement du mandat de Madame Marie-Christine Levet en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Madame Marie-Christine Levet en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

Madame Marie-Christine Levet répond toujours aux critères d'indépendance fixés par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et par l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Cette résolution est adoptée (159 202 405 voix "Oui", 7 753 681 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 95,36%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 7.4. Prise d'acte de la fin du mandat de Madame Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administrateur indépendant de la Société**

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la fin du mandat de Madame Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administrateur indépendant de la société, avec effet immédiatement après la présente assemblée générale annuelle.

Cette résolution est adoptée (166 956 274 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 8. Nomination de Monsieur Philippe Capron en qualité d'administrateur indépendant**

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté que les informations relatives à Monsieur Philippe Capron ont été publiées sur le site Internet de la Société (*Annexe 8*), décide de le nommer en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

Monsieur Philippe Capron répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et par l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Cette résolution est adoptée (166 931 446 voix "Oui", 24 640 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,99 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

**Résolution 9. Nomination de Madame Chantal De Vrieze en qualité d'administrateur**

Madame Chantal De Vrieze, connectée de manière digitale, se présente aux actionnaires et leur expose son parcours.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté que les informations relatives à Madame Chantal De Vrieze ont été publiées sur le site Internet de la Société (*Annexe 9*), décide de la nommer en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

Cette résolution est adoptée (151 926 710 voix "Oui", 15 029 376 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 91 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

#### **Résolution 10. Pouvoirs.**

L'assemblée générale des actionnaires (i) délègue les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux administrateurs délégués et aux directeurs généraux d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, et (ii) donne procuration à Madame Nathalie Sfeir et/ou Lydie Roulleaux (salariées du groupe Econocom), avec l'autorisation de subdéléguer ces pouvoirs, afin de procéder aux formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée (166 956 086 voix "Oui", 0 voix "Non" et 188 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,99 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 107 217 556
- La proportion du capital représentée par ces actions : 59,88 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 166 956 274

#### **Questions**

Conformément à l'article 32 des statuts et l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, le Président invite les participants à poser les questions qui portent sur des points à l'ordre du jour. Le Président expose tout d'abord qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

Le Président passe ensuite la parole à l'audience. Un actionnaire pose des questions. Réponse est donnée par le Président et le bureau. Le Président constate ensuite qu'il a été répondu de manière satisfaisante, complète et détaillée à toutes les questions posées en relation avec les points à l'ordre du jour.

#### **Fin de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h48.



Signatures

[signature]

[signature]

---

Madame Nathalie SFEIR  
Président

---

Madame Lydie ROULLEAUX  
Secrétaire

[signature]

[signature]

---

Madame Hanzade BUYUKEKEN  
Scrutateur

---

Monsieur Pierre MARTINY  
Scrutateur

Annexes :

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire
2. Liste des présences
3. Formulaire de vote par procuration et de vote par correspondance
4. Rapport de gestion du conseil d'administration et comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2023
5. Rapports du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023
6. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023
7. Rapport de rémunération
8. Présentation de Monsieur Philippe CAPRON
9. Présentation de Madame Chantal DE VRIEZE